

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP attribue des mandats de gestion d'actions américaines

Paris, le 25 mai 2021 – Les mandats de gestion d'actions américaines attribués en 2013 arrivant à leur terme en 2021, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer des mandats de gestion d'actions américaines.

L'ERAFP a lancé en mars 2020, un appel d'offres composé de deux lots dont l'objet est :

- pour le lot 1, la gestion de portefeuilles d'actions de moyennes capitalisations américaines,
- pour le lot 2, la gestion de portefeuilles d'actions de grandes capitalisations américaines.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les trois mandats actifs de gestion :

- pour le lot 1 à **BFT IM** (délégation de gestion financière à **Morgan Stanley IM**)
- pour la lot 2 à **Ostrum AM** (délégation de gestion financière à **Loomis Sayles**) et **Oddo BHF AM** (délégation de gestion financière à **Wells Cap Management**)

En développant une gestion de conviction basée sur une analyse approfondie des titres en portefeuille, ces gérants auront pour objectif de réaliser une performance supérieure sur le long terme à celle de l'indicateur de comparaison de la performance, à savoir le *Russell Mid Cap* pour le lot 1 et le *MSCI USA* pour le lot 2.

La composition des portefeuilles, décidée par les entreprises d'investissement, devra être conforme au dispositif ISR de l'ERAFP. Pour cela les gestionnaires devront analyser chaque entreprise de leur portefeuille au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du référentiel ISR de l'ERAFP et les encourager, via le dialogue actionnarial, à adopter les meilleures pratiques ESG. Les gérants devront également accompagner l'ERAFP dans l'atteinte de ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

A titre indicatif, le montant global des placements pour le mandat de moyennes capitalisations américaines sera de l'ordre de 150 millions d'euros et celui pour les deux mandats de grandes capitalisations, de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

La durée du marché sera de 5 ans, avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour deux périodes successives d'un an chacune, portant la durée maximale du marché à 7 ans.

Quatre mandats de gestion dits *stand-by*, attribués respectivement pour le lot 1, à *Schroder IM* et *Amundi AM*, et pour le lot 2, à *Sanso IS* (délégation de gestion financière *Clearbridge*) et *Blackrock*, pourront être activés sur décision de l'ERAFP, si ce dernier le juge nécessaire.

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec plus de 38 milliards d'euros d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2020. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)